



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2023

<b>Date de la convocation :</b> 16 décembre 2023	L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>Date d'affichage :</b> 16 décembre 2023	
<b>En exercice :</b> 15	<b><u>Etaient présents :</u></b>
<b>Présents :</b> 08	Karine KAUFFMANN, Maire
<b>Votants :</b> 11	Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Manuel LEON, Sylvain IGUNA, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, conseillers municipaux.
	<b><u>Etaient absents :</u></b>
	Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à M. IGUNA)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à M. LÉON)
	Philippe MARTINET (pouvoir donné à M. LAURENT)
	Bernard JUERY
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	Laurence LELARGE
	<b><u>Secrétaire de Séance :</u> Cécile CURIEL</b>

### II - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

#### Exposé de M. LAURENT:

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

#### **Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08  
Email : communcdemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

numéro de la loi : 15/03/2024  
Application agréée E.legalite.com  
99\_0E-478-217803840-20201220-2423\_12\_20-



Il est proposé au conseil municipal de permettre à Madame le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2024.

Lors du Conseil municipal du 16 novembre 2023, la délibération n°V présentait une erreur de calcul.

**Délibération :**

**Le Conseil municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n°V adoptée par le Conseil Municipal le 16/11/2023,**

**Vu la commission des finances du 13/11/2023,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ANNULE** la délibération n°V adoptée lors du Conseil Municipal le 16/11/2023 ;

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitres	BP 2023 et DM	25%
20 Immobilisations incorporelles	3 490.00 €	872.50 €
204 Subventions d'équipement versées	2 281.14 €	570.29 €
21 Immobilisations corporelles	1 151 412.89 €	287 853,22 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 157 184,03 €</b>	<b>289 296.01 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 20/12/2023

Le Maire,  
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/2023  
Et par publication le 22/12/2023



**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Ge  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2024

Application agréée E-legalite.com

95\_05-1178-2178-0064-0-2020-1221-0121\_12120-